



Cegid HR Sprint
Plan de paie du
17 novembre 2023

BU HCM – Cegid HR Sprint
Niveau : Document Public
Mise à jour : 17 novembre 2023
Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du **17 novembre 2023**.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	17 novembre 2023
Destinataires	Clients – Collaborateurs Cegid

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	4
1.1. Plan de paie	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations	4
2. Informations	6
2.1. Points d'attention.....	6
2.2. Nouvelle formation – CCN de la Métallurgie 2024	6
3. DSN – Exonération de cotisations apprenti.....	8
4. Annexes	13
4.1. Articles utiles.....	13
4.2. Articles des plans de paie précédents.....	13
4.3. Liens utiles.....	14

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **17112023,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'**octobre 2018**.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les Paramètres / Dossier / Paramètres société / Paie / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

- Paie
 - Paramètres
 - Salarié
 - Caractéristiques
 - Génération comptable
 - N4DS
 - Préférences**
 - Interface
 - Compléments
 - DPAE dématérialisée
 - IJSS_maintien
 - Dématérialisation RH
 - eRH
 - Absences - Congés Payés
 - DSN

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
 Par défaut CEGID Bulletin de Paie Simplifié

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Absence 2
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Absence 3
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Absence 4
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées
 Rémunération 01 Brut avant abattement
 Repas pris Montant rémunération 0500
 Heures exo. 44 Heures complémentaires exon

Éléments du bulletin

- Gestion des niveaux et des éléments dossier
- Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

- Gestion des alertes de paie
- Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques

Mode d'impression des rubriques
 Détail / libellé rubrique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1 [] [] []
 Cumul 2 [] [] []
 Cumul 3 [] [] []
 Cumul 4 [] [] []
 Cumul 5 [] [] []
 Cumul 6 [] [] []

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1 Aucun
 Libellé
 Champ 2 Aucun
 Libellé
 Champ 3 Aucun
 Libellé

Calendrier

Édité en Gestion en jours

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans
 Nb de zones libres combo 0
 Nb de zones libres montant 0

eMail

- eMail envoyé via Serveur
- Suffixe date sur le nom des fichiers de virement
- Virement SEPA US

2. INFORMATIONS

2.1. Points d'attention

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
DSN – Exonération de cotisations apprenti	Erreur ! Signet non défini.
Annexes	13

2.2. Nouvelle formation – CCN de la Métallurgie 2024

Chère Cliente, Cher Client,

Après cinq années de négociations, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie a enfin établi une nouvelle convention collective qui doit être mise en place sur votre logiciel de paie Cegid avant le 1er janvier 2024, si vous êtes concernés.

Afin de vous soutenir au mieux dans cette démarche importante, nous avons élaboré une formation à distance qui détaille les principaux paramétrages et actions nécessaires à accomplir avant le 1er janvier sur Cegid HR Sprint. Cette formation intitulée "**Mettez en place les changements apportés à votre convention collective de la métallurgie pour 2024**" propose un programme complet que vous pouvez découvrir en cliquant (mettre un lien vers le plan de formation).

D'une durée approximative d'une heure et demie (hors questions/réponses), cette formation est proposée au tarif de 390 € H.T. et vous pouvez choisir une des quatre sessions prévues :

- Session 1 : le 11/10/2023 de 14h à 15h30
- Session 2 : le 19/10/2023 de 14h à 15h30
- Session 3 : le 06/11/2023 de 9h30 à 11h
- Session 4 : le 16/11/2023 de 9h30 à 11h

Il est donc essentiel de vous inscrire dès que possible afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser vos paramétrages et effectuer les tests requis.

[Je réserve ma formation](#)

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire. Soyez assuré(e) de notre engagement à vous accompagner tout au long de cette transition.

L'équipe Cegid

3. DSN – EXONERATION DE COTISATIONS APPRENTI

Suite à une information des URSSAFs, nous modifions notre paramétrage pour la déclaration de l'assiette exonérée de cotisation pour les apprentis. En effet, ils attendent à la fois une assiette dé plafonnée et une autre plafonnée pour la déclaration du CTP 726 pour la partie agrégée et 001 ou 002 pour la partie individuelle.



Nous sommes en attente d'un retour de la MSA pour ce point. C'est pourquoi, nous ne modifions que pour le régime général.

Nous ajoutons donc les cotisations ci-dessous :

21E4 EXO Apprenti loi de 1979

The screenshot shows a software window titled "Cotisations : 21E4 EXO Apprenti loi de 1979". The interface includes a toolbar with various icons and a main configuration area with the following fields:

- Caractéristiques** (selected tab):
 - Prédéfini: CEGID (dropdown)
 - Code: 21E4 (text box)
 - Libellé: EXO Apprenti loi de 1979 (text box)
 - Nature: Cotisation (dropdown)
 - Thème: URSSAF (dropdown)
 - Nom court: EXO Apprenti loi (text box)
 - Organisme: URSSAF (dropdown)
 - Activité: <Toutes> (dropdown)
 - Options:
 - Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois
 - Rubrique imprimable sur le bulletin
 - Critère d'application: CHP0 (dropdown)
 - Validité section:
 - Du: <<Aucun>> (dropdown)
 - Au: <<Aucun>> (dropdown)
 - Mois: <<Aucun>> (dropdown)
 - Mois: <<Aucun>> (dropdown)
 - Mois: <<Aucun>> (dropdown)
 - Mois: <<Aucun>> (dropdown)
- Footer: Affectée à la codification DUCS 1A0726P (text box)

Cotisations : 21E4 EXO Apprenti loi de 1979

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	0980	Base apprenti < 0.79 SMIC	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 21E4 EXO Apprenti loi de 1979

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	001 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1979)
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>
Régularisation de base assujettie	<<Aucune>>
Régularisation de composant de base	<<Aucune>>

Cette cotisation est ajoutée aux profils **354 Apprenti - 11 NC taux AT** et **AG0 Apprenti -11 Cadre taux AT**.

21E6 EXO Apprenti loi de 1987

Cotisations : 21E6 EXO Apprenti loi de 1987

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 21E6

Libellé: EXO Apprenti loi de 1987

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: EXO Apprenti loi Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: URSSAF Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CHP0

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Affectée à la codification DUCS 1A0726P

Cotisations : 21E6 EXO Apprenti loi de 1987

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	0980	Base apprenti < 0.79 SMIC	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 21E6 EXO Apprenti loi de 1987

Caractéristiques | Calcul | Etats | **DSN**

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 002 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1987)

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie <<Aucune>>

Régularisation de composant de base <<Aucune>>

Cette cotisation est ajoutée aux profils :

- 356 Apprenti +11 et -20 NC taux AT
- 358 Apprenti +20 NC taux AT
- AG2 Apprenti +11/-20 Cadre taux AT
- AG4 Apprenti +20 Cadre taux AT

Exemple

Sur vos bulletins de paie apprenti, vous aurez dorénavant 2 lignes :

Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
0076	Numérateur Filion équivalence	35,00				
0078	Dénominateur Filion équivalence	35,00				
0090	SMIC Coefficienté équivalence					
00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours	2 795,52				
00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours	3 494,40				
00A4	BRUT RG Contrat en cours	3 494,48				
00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours	5 591,04				
2016	Maladie apprenti < 0.79 SMIC	1 380,29			7,00	96,62
2018	Maladie apprenti > 0.79 SMIC	366,95			7,00	25,69
2046	Ass. Vieillesse TA app < 0.79 SMIC	1 380,29			8,55	118,01
2048	Ass. Vieillesse TA App > 0.79 SMIC	366,95	6,90	25,32	8,55	31,37
2076	Vieillesse dépl. App < 0.79 SMIC	1 380,29			1,90	26,23
2078	Vieillesse dépl. App > 0.79 SMIC	366,95	0,40	1,47	1,90	6,97
2104	Alloc familiales App < 0.79 SMIC	1 380,29			3,45	47,62
2106	Alloc familiales App > 0.79 SMIC	366,95			3,45	12,66
2132	Accident du travail App < 0.79 SMIC	1 380,29			1,7000	23,46
2134	Accident du travail App > 0.79 SMIC	366,95			1,7000	6,24
21E0	EXO Apprenti loi de 1979	1 380,29			0,10	1,75
21E4	EXO Apprenti loi de 1979	1 380,29				

Vous aurez en DSN dans la partie nominative 2 lignes pour le code individuel (ici 001)

PAS		Rémunération	Prime	Activité	Autres élément de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Contrat du : 01/09/2023 au : Numéro : 00001 Type : 02 - Contrat de travail à durée déterminée Dispositif politique : 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)								
Cotisations individuelle S21.G00.81								
Identifiant Organisme de Protection Sociale	33918765000033							S21.G00.81.002 <i>CotisationIndividuelle.IdentifiantOps</i>
Code de cotisation	001 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1979)							S21.G00.81.001 <i>CotisationIndividuelle.CodeCotisation</i>
Montant d'assiette	1380,29							S21.G00.81.003 <i>CotisationIndividuelle.MontantAssiette</i>
Montant de cotisation								S21.G00.81.004 <i>CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration</i>
Code INSEE commune								S21.G00.81.005 <i>CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune</i>
Taux de cotisation								S21.G00.81.007 <i>CotisationIndividuelle.TauxCotisation</i>
Code de cotisation	001 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1979)							S21.G00.81.001 <i>CotisationIndividuelle.CodeCotisation</i>
Montant d'assiette	1380,29							S21.G00.81.003 <i>CotisationIndividuelle.MontantAssiette</i>
Montant de cotisation								S21.G00.81.004 <i>CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration</i>
Code INSEE commune								S21.G00.81.005 <i>CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune</i>
Taux de cotisation								S21.G00.81.007 <i>CotisationIndividuelle.TauxCotisation</i>

4. ANNEXES

4.1. Articles utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0036912](#) - Cegid Production Sociale : DSN - Temps partiel thérapeutique : communication net-entreprises

[KB0035197](#) - Cegid HR Sprint - Gestion du Bonus-Malus

[KB0034704](#) - Cegid Production Sociale : Comment fusionner deux coffres-forts dans une même société ?

[KB0034702](#) - Cegid Production Sociale : Comment gérer la signature électronique dans la Dématérialisation RH ?

[KB0034545](#) - Cegid production Sociale : Replay Web Assistance - La Gestion des IJSS

[KB0032395](#) - Régularisation des cotisations MSA

[KB0032394](#) - Régularisation des cotisations URSSAF

[KB0032393](#) - Régularisation des cotisations OC

[KB0032385](#) - Régularisation des cotisations AGIRC-ARCCO

[KB0031555](#) - Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFiP ?

4.2. Articles des plans de paie précédents

Plan de paie du 16 octobre 2023 : [KB0038156](#)

Plan de paie du 24 septembre 2023 : [KB0037507](#)

Plan de paie du 22 juin 2023 : [KB0037386](#)

Plan de paie du 15 mai 2023 : [KB037219](#)

Plan de paie du 5 mai 2023 : [KB0037174](#)

Plan de paie du 17 avril 2023 : [KB0037046](#)

Plan de paie du 16 mars 2023 : [KB0036858](#)

Plan de paie du 16 février 2023 : [KB0036403](#)

Plan de paie du 16 janvier 2023 : [KB0036106](#)

Plan de paie du 6 janvier 2023 : [KB0036054](#)

Plan de paie du 15 décembre 2022 : [KB0035926](#)

4.3. Liens utiles

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil.html>

[Dates d'échéance de vos DSNs](#)

<https://www.net-entreprises.fr/fermeture-definitive-de-la-dads-u-le-7-novembre-2023/>

<https://www.net-entreprises.fr/topaze-fermeture-du-service-fin-2024-et-usage-du-signalement-damorçage/>